



Découvert aggravé et retard de prêt : responsabilité de la banque ?

Par **Banque1**, le **29/08/2019** à **11:52**

Bonjour.

Un client d'une banque se trouve dans la situation suivante : découvert non autorisé et retard de prêt.

La banque n'a effectivement pas tenu informé son client en temps et en heure.

La responsabilité de la banque peut-elle être engagée ?

Si oui, quelles sont les références réglementaires ?

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement,